

MAI 2021



Actions réalisées depuis juillet 2020

- Le toit du temple de Chail a été refait en totalité
- Sur le cimetière de Chail, un espace cinéraire a été créé
- Les locaux techniques ont été sécurisés

Ces projets ont été, en partie, financés par le conseil département dans le cadre du projet plan de relance département "1000 chantiers pour les Deux-Sèvres".

Les deux nouveaux logements de la Balade ont été mis en location, l'un en février, l'autre en avril.

A cette occasion, nous souhaitons la bienvenue à ces deux familles

Les aménagements paysagés sont maintenant terminés.

Pour les ordures ménagères, un grand bac collectif de 660 litres a été installé sur ce site. Il pourra aussi servir aux autres habitants.





Informations

Nous travaillons actuellement sur la préparation de la journée du 14 juillet cependant, le contexte sanitaire actuel, ne nous permet pas de vous garantir le maintien de cette dernière.

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021

Les inscriptions à l'école pour la rentrée scolaire 2021-2022 ont lieu du 03 au 19 mai 2021. En raison de la situation sanitaire, il est nécessaire de prendre un rendez-vous en contactant la mairie au 05.49.29.35.11

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (18.88%) est transféré aux communes.

Par conséquent le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 28.37% (soit le taux communal de 2020 : 9.49% + le taux département de 2020 : 18.88%).

Cérémonies du 8 mai 2021

La situation sanitaire ne nous permet toujours pas d'organiser les cérémonies du 8 mai sous leur forme habituelle. Comme pour le 11 novembre 2020, seuls les Maires, les portes drapeaux et 2 conseillers municipaux (6 au total) sont autorisés à participer à cet hommage.

Les cérémonies auront lieu :

- A la stèle du Vieux-Lié à 9h45
- Au monument aux morts de Sompt à 10h
- Au monument aux morts de Chail à 10h45

Divagations de chiens

Certains d'entre vous nous ont fait part de divagations de chiens sur la voie publique.

Nous recommandons aux propriétaires d'être vigilants. Dans le cas contraire, les animaux seront saisis et mis en fourrière.

STOP aux incivilités

Pour garder notre commune propre, nous comptons sur la participation de chacun d'entre vous pour éviter de telles situations

Lorsque vous constatez des dépôts sauvages volumineux, nous vous invitons à contacter la mairie.



En espérant, très prochainement, pouvoir partager un moment de convivialité avec vous

L'équipe Municipale